

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres  
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus  
de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6,  
au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>te</sup>, directeurs  
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,  
n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-  
NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être  
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en  
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 19 DÉCEMBRE 1845.

En parlant des motifs qui ont déterminé M. de Salvandy à faire descendre M. Quinet de sa chaire, nous avons dit qu'il avait surtout voulu plaire au parti ultramontain, qu'il lui avait ainsi donné un gage positif de son bon vouloir; nous avons eu plus tard l'occasion de constater que ce parti ne voulait accepter d'aucune manière la responsabilité de cet acte. Nous ne nous sommes pas étonnés de cette preuve nouvelle d'ingratitude envers le pouvoir, mais nous tenions à la signaler. Parmi les faits qui ont amené la suppression des cours de M. Quinet, nous avons mentionné cette fameuse pétition marseillaise qui avait pour objet de demander à M. Villemain de mettre un terme aux excès de parole de certains professeurs de l'Université, et notamment du collège de France. Il nous semble que nous ne faisons pas là une chose illogique; qu'il était tout naturel de faire entrer cette manifestation au nombre des causes plus ou moins directes qui ont amené M. de Salvandy à rayer du programme de M. Quinet le mot *institutions*, à le soumettre enfin à une censure préventive, à une mutilation odieuse. Eh bien! la *Gazette du Midi* ne craint pas de s'élever aujourd'hui contre notre interprétation. A l'entendre, les pétitionnaires de Marseille ne sont pour rien dans ce qui vient de se passer relativement au cours de M. Quinet, et ce n'est pas pour plaire au parti ultramontain qu'on l'a fait supprimer. Que voulez-vous donc enfin par votre pétition? Ne disiez-vous pas que certains professeurs émettaient du haut de leurs chaires des doctrines impies, immorales, corruptrices pour la jeunesse? Ne gourmandiez-vous pas le ministre de l'Instruction publique pour son indifférence, pour sa coupable tolérance même? Vous ne vouliez, dites-vous aujourd'hui, qu'un désaveu. Prenez garde: un désaveu n'aurait pas mis obstacle au mal qui vous affligeait. Un gouvernement qui reconnaît qu'il y a quelque part abus, et qui veut y remédier, ne doit pas se contenter d'un simple désaveu; il doit couper le mal dans sa racine. Mais n'équivoquons pas sur les mots; le désaveu que vous réclamiez n'était ni plus ni moins qu'une mesure préalable, et M. de Salvandy vous a parfaitement compris en rayant du programme de M. Quinet le mot d'*institutions*. Vous n'ignorez pas que ce programme avait tout autant en vue les institutions religieuses que les institutions politiques; qu'on ne peut pas même s'occuper des institutions politiques de l'Espagne et de l'Italie, sans s'y heurter à chaque pas contre l'élément clérical, sans y trouver la main de l'Église.

C'est donc la papauté que le gouvernement français a voulu préserver bien plus que tout autre chose. Il est possible qu'il n'ait pas non plus été fâché, en paraissant préserver l'Église d'attaques plus ou moins graves, de préserver aussi sa politique de toute atteinte; mais il n'en a pas moins voulu avant tout et surtout donner satisfaction au parti ultramontain et faire triompher les prétentions émises par les pétitionnaires de Marseille. Les protestations tardives de la *Gazette du Midi* ne changeront pas les faits. Si on se repent d'avoir donné à l'arbitraire ministériel une arme dangereuse, on a raison; toutefois la pétition n'en subsiste pas moins, et, comme on voit, elle a été suivie d'effet.

A l'époque où cette pétition parut, nous avons fait remarquer qu'elle mettait à nu la double politique du parti ultramontain, que ses réclamations en faveur de la liberté d'enseignement n'étaient pas sincères, que, loin de vouloir que l'enseignement fût libre, il voulait son asservissement; on a essayé d'échapper à notre argumentation par des subtilités, mais les faits sont plus concluants que tous les arguments captieux. Qui ne veut pas que la parole du professeur du haut enseignement soit libre, ne peut pas vouloir non plus que des établissements d'éducation se constituent librement. Demain, si la loi d'enseignement que vous demandez à cor et à cri était accordée, vous commenceriez à la miner. Voici quelle serait votre tactique: Vous élèveriez partout des établissements d'éducation; vous feriez à toutes les institutions existantes, à toutes celles qui se créeraient, une concurrence impitoyable; puis, quand vous seriez bien assis, on vous verrait signaler les maisons d'éducation dirigées par des laïcs comme des maisons de pestilence; vous agiriez de toute manière pour les ruiner, et, plus tard, vous déclameriez contre la liberté d'enseignement comme vous déclameriez contre le monopole universitaire; vous pétitionneriez pour la fermeture de ces maisons rivales, comme vous avez pétitionné pour faire désavouer M. Quinet par le ministre de l'Instruction publique, c'est-à-dire pour le faire censurer. Mais vous saviez bien que toute censure préalable équivaldrait à une ordonnance de suppression du cours. Voyez donc où vous mène votre haine contre la liberté de parole: au lieu de vous occuper de réfuter les doctrines de M. Quinet, vous avez demandé la censure. On voit bien que vous n'avez rien appris et rien oublié. Au lieu de prouver l'impunité de ses doctrines, vous êtes pris à lui prodiguer l'injure et l'outrage. Dans votre réponse à notre article sur la suppression du cours de M. Quinet, ne suivez-vous pas la même méthode? n'appelez-vous pas M. Quinet un professeur anti-chrétien, un diffamateur public de l'épiscopat? Que vous nous rappelez bien les douces gens qui en leur temps appelaient le grand Pascal *tison d'enfer!*

Mais laissons là les formes de discussion adoptées par le parti ultramontain: c'est chose en elle-même assez indifférente; ce qu'il importe de bien constater, c'est que M. de Salvandy a agi pour son compte, c'est qu'il a exécuté les injonctions qui lui sont venues de Rome et de Marseille. Si le parti prêtre n'a pas demandé la fermeture du cours de M. Quinet, d'où vient donc qu'elle a été annoncée depuis long-temps? D'où vient que M. Rossi, durant son séjour à Rome, promettait au pape la fermeture de ce cours? Si alors on calomniait le gouvernement, que ne le disait-on? Mais on s'en est bien gardé. On savait de quoi on traitait, on le disait hautement, et les intéressés se taisaient et menaient leur intrigue à fin. Les voilà maintenant triomphants; du moins qu'ils acceptent la responsabilité de leurs actes. M. de Salvandy ne peut pas seul la porter; il n'a été qu'un instrument et de la politique de notre gouvernement et de la politique de Rome. La complicité des deux pouvoirs étant évidente, la responsabilité doit peser également sur l'un et sur l'autre, et les subtilités des journaux de la faction cléricale n'empêcheront pas la vérité de se faire jour, et le pays de savoir ce qu'il doit penser de ses projets et de ses actes.

Il est fortement question depuis quelques jours, dans la presse indépendante de Paris et des départements, d'une réunion de journalistes pour aviser aux moyens de faire réformer la loi électorale de 1831. Les positions des divers partis ne sont pas encore bien dessinées; toutefois, elles commencent à se produire assez nettement. Tous les côtés de l'opposition sont d'accord sur ce point: que la loi doit être réformée. Les hommes de la droite et de la gauche veulent donc tous la réforme. De quoi s'agit-il? De formuler une proposition qui réunisse les forces opposantes, et qui serve de levier à ceux qui demandent l'abrogation de la loi de 1831. Une réunion de journalistes pourra-t-elle déterminer l'adoption de cette proposition commune et la faire généralement adopter? Voilà ce qu'il importe d'examiner.

D'abord, nous reconnaissons qu'il est bon, quand on le peut, d'associer les hommes, de les mettre en contact les uns et les autres; mais, tout en concédant ce point, nous devons dire que des réunions ne peuvent se faire qu'à certaines conditions préalables et sous certaines réserves. En ce moment on jette partout en avant ce mot quelque peu ambitieux d'un congrès de journalistes, mais on ne dit rien des moyens de le faire fonctionner; on y appelle tous les journalistes indistinctement, et personne ne prend sur soi la responsabilité de cet appel. N'est-ce pas là quelque chose d'insolite, d'étrange? n'est-ce pas là méconnaître à un haut point les égards qu'on doit à la presse départementale? Vous nous mandez à Paris, sans nous dire si d'avance vous vous êtes entendus pour que nous puissions y faire quelque chose d'utile, sans nous consulter sur la nécessité ou l'opportunité d'une réunion. En vérité, vous n'y pensez pas. Est-ce donc ainsi que des affaires sérieuses se mènent, et nous prenez-vous pour des moutons de Panurge? Avant toutes choses, on devait, ce nous semble, prendre l'avis des divers journaux des départements, et savoir, puisqu'on voulait les réunir, de quelle manière on procéderait.

Ainsi, nous le disons sans détour, autant nous verrions avec satisfaction se constituer une réunion composée d'écrivains qui accepteraient nettement les principes de la révolution de 1830, sauf à s'entendre sur les conséquences, autant nous redouterions une réunion dans laquelle nous nous rencontrerions avec des adversaires déclarés du principe de la souveraineté populaire. La réforme n'est qu'un moyen de faire fonctionner la souveraineté; pour faire que ce moyen soit utile, il faut l'organiser conformément au principe duquel on le déduit. Voilà pourquoi toute réunion en dehors de certaines conditions substantielles est illogique et doit être vue avec quelque appréhension.

C'est parce que nous voulons sincèrement la réforme électorale, c'est parce que nous la voulons sans arrière-pensée, sans aucune réserve, que nous regrettons que chacun des partis qui la réclame avec nous n'ait pas compris qu'il fallait agir de concert, sans se mêler; qu'il fallait des réunions distinctes, et non une réunion générale. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la réforme pouvait se traiter ainsi, sans compromettre la position nécessaire des opinions diverses qui existent en France.

Pour nous, ce que nous regrettons aussi, c'est de voir l'inertie des députés radicaux depuis la formation des comités électoraux de la gauche et du centre gauche. Leur devoir impérieux était

FEUILLETON DU CENSEUR. — 20 DÉCEMBRE.

### LES PASTOUREAUX.

LÉGENDE MÉRIDIONALE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE. — 1320.

#### CHAPITRE III.

Ruben et Séphora.

Pendant ce temps, le soleil disparut derrière le versant occidental de la Montagne-Noire. Aux lueurs incertaines du crépuscule succéda la sinistre clarté d'un double rang de torches, multipliées en quelque sorte par les reflets rougeâtres qu'elles jetaient sur l'acier des hallebardes et les mailles polies des hauberts.

Un instant après leur départ, Bérenger et Othon-le-Réchin revinrent, chacun de son côté, poussant du bout de leurs javelines deux captifs de sexe différent. Le fanatisme religieux pouvait seul provoquer l'instinctif mouvement d'horreur qui, à l'apparition de ces derniers, fit refluer en sens divers la tourbe populaire. Isaac et Rebecca ne devaient pas être plus beaux quand ils se rencontrèrent pour la première fois, non loin de la citerne, à l'extrémité du chemin d'Hébron.

L'infortunée prisonnière, dont l'aspect, ainsi que celui de son compagnon, inspirait de telles répugnances, paraissait âgée à peine de seize ans, tant son front était candide, tant il y avait d'innocence dans ses grands yeux et sur ses lèvres pâlies par la souffrance. Un capuce dépourvu d'ornements retenait les longs anneaux de sa chevelure d'un magnifique noir de jais, qui faisait ressortir l'éclat transparent de sa peau. Vêtement obligé des femmes juives, la large robe à manches tombantes accusait les contours gracieux de sa taille, et flottait en plis nombreux jusqu'à ses pieds.

A l'inspection des traits de son co-religionnaire, il devenait évident que l'un et l'autre appartenaient à la même tribu, peut-être à la même famille. L'attitude et la physionomie du juif décelaient l'antique audace que depuis long-temps on avait cessé de remarquer chez les gens de cette condition. Son regard ne se baissait pas; noirs comme ceux de sa fille, ses cheveux crépus s'échappaient d'un bonnet bizarre, qui rappelait tout ensemble le chaperon européen et le turban asiatique. Un justaucorps blanc dessinait les formes robustes de sa personne, et s'adaptait à des haut-de-chausses d'une simplicité primitive.

Tandis que les captifs pénétraient dans le cercle formé autour du maître d'Aquitaine, Inberge s'élança en face d'eux, et, indiquant de son doigt flétri la pièce de drap jaune qui, en vertu des ordonnances de Louis XI, s'étalait sur le justaucorps du juif et la coiffure de sa compagne: — Stigmata d'infamie! s'écria-t-elle. Enfants maudits des patriarches, rejetez cet emblème réprobateur pour adorer Jésus!

Et les poings crispés d'Inberge agitaient un lourd rosaire d'ébène orné de reliques.

Théobald fit un signe. La hideuse prophétesse recula en grommelant; puis, de sa voix lente et grave, le maître dit aux prisonniers:

— Juifs, quels sont vos noms?

— Je m'appelle Ruben; le nom de ma compagne est Séphora. Nos pères selon la chair, David de Caslaric, roi des juifs, et Samuel Boninsas sont frères.

— Ruben, fils de Samuel, est mon fiancé, murmura la jeune fille, le front à demi voilé sous les plis de son capuce.

— Séphora, fils de David, roi des juifs, ta nation a-t-elle donc encore des chefs portant sceptre et couronne?

— Triste royauté, Monseigneur, en dépit de l'octroi formel du magnanime Charlemagne, soupira la captive. David de Caslaric végétait, pauvre et vieux, dans un faubourg de Béziers. Ses maisons et les boutiques de son peuple, orgueil des grandes juiveries à Narbonne, ont été vendues aux consuls de cette ville moyennant la somme de huit cent soixante-deux livres, monnaie forte.

Séphora se tut; mais, rassurée par le silence qui accueillait sa réponse, elle poursuivit en ces termes:

— Quand des bruits vagues d'extermination parcoururent la Provence et le Languedoc, mon père voulut me confier à la garde moins précaire des juifs toulousains. Ruben m'accompagna. Adorateurs du Christ, vous le savez, à l'approche de vos bourdons pieux, les ponts-levis de la cité s'abaissèrent; un effroyable cri de mort enveloppa Israël, dont le sang rougit l'herbe des rues Saint Remy et Joux Aigues. Echappés au massacre général, Ruben et Séphora devinrent alors vos esclaves.

— Ces calamités successives, confiscations et meurtres, sont loin d'avoir expié les crimes d'Israël, répliqua du milieu de la foule une voix brève et saccadée. Pour ne point remonter à la passion du Rédempteur, dont le trépas douloureux justifie nos représailles, l'humble servante des élus, Inberge, vous demandera sans craindre vos démentis: « Ne sont-ce pas les juifs qui, sous les rois visigoths, précédèrent, du midi au septentrion, l'étendard des Mages et lui ouvrirent traîtreusement la porte de nos places? N'ont-ils pas, eux les sectateurs du Talmud, contracté à une époque plus récente d'odieuses alliances avec les lépreux, pour empoisonner, par leurs maléfices cabalistiques, l'eau des fontaines et des fleuves? N'ont-ils pas, depuis le supplice du Christ, sacrifié, de siècle en siècle et d'année en année, un prêtre ou de jeunes enfants chrétiens, afin de renouveler pendant la Pâque, le souvenir du déicide accompli à la face du ciel sur le mont Golgotha? » Israël! Israël! frappe ta poitrine, inonde de cendres ton front et tes épaules, la coupe d'amertume n'est pas vidée!

Peu sensible aux menaces indirectes que formulaient de pareils mots, le prisonnier interrompit toutefois la violente apostrophe d'Inberge:

— Qui que tu sois, pêcheur ou pécheresse, égorge la victime, mais ne

l'insulte pas. Ignore quels ont été, aux siècles de la dispersion, les actes de nos ancêtres; ce que nous sommes, le voici: Renfermés dans les asiles circonscrits que nous devons à la munificence des princes et des consuls, nous sanctifions, avant et après le jour du sabbat, chaque heure de notre existence par un travail utile aux chrétiens. De nos ouvriers d'orfèvrerie sortent ces joyaux richement ciselés, parure de la châtelaine, et des merveilles moins profanes, telles que la chape du clerc et les calices de vos autels. Tisserands, nous façonnons le splendide velours des gentilshommes, le drap du bourgeois, la bure du vassal; myrzes et physiciens, nous exprimons de la tige des plantes un suc précieux, dont la salutaire influence ranime vos sens. Voilà ce que nous sommes aujourd'hui; voilà ce que nous aurons n'ont sans doute pas cessé d'être à d'autres époques.

En proie à une agitation tumultueuse causée par le discours accusateur de leur prophétesse, les Pastoureaux n'écoutaient point Ruben. Des murmures étouffés, semblables aux bruissements orageux de la mer, présageaient un éclat inévitable, quand Inberge elle-même, la chevelure en désordre, le regard enflammé, bondit hors des groupes fanatiques; d'une main dirigeant sa javeline contre le sein du juif, de l'autre montrant la croix centrale, témoin impassible de cette terrible scène, elle s'écria:

— Adore, ou meurs!

— Le baptême ou la mort! reprit la multitude.

Investis par un rempart mouvant d'acier, Ruben et Séphora se rapprochèrent. Celle-ci cacha sa tête sur le bras de son co-religionnaire, qui, debout et le front serein, paraissait braver la rage homicide des Pastoureaux.

— Arrière, serfs et valets! dit Théobald.

Aux accents bien connus de cette voix, sous le geste impérieux du maître d'Aquitaine, la forêt de hallebardes, de pieux et de haches, armes des milices populaires, s'inclina; et, au milieu du silence universel, le chef suprême poursuivit:

— Oui, notre glaive tourné vers Mahomet ne doit laisser après lui aucun juif vivant sur l'héroïque terre des Gaules; un baptême régénérateur peut seul, à l'heure de la justice, sauver le corps et l'âme des fils d'Abraham. Tel est l'ordre de Dieu, manifesté par l'organe charnel de son peuple. Ruben, Séphora, vous l'avez entendu!

Mais vous, champions de la foi, imitant l'Éternel dans ses vengeances, suspendez encore le fer du sacrifice. Demain il sera temps de frapper.

Le maître d'Aquitaine étendit ses doigts pour bénir; l'armée entière se prosterna. Ruben et sa compagne, conduits par l'escorte qui les avait amenés, regagnèrent leurs huttes respectives de feuillage, établies aux deux extrémités du camp.

La foule s'écoula avec lenteur; les dernières torches s'éteignirent. Inberge, adossée à l'immense croix de frêne, tourmentait le manche de sa javeline.

— Damnation! murmura-t-elle enfin. Le Pastoureaux aime une juive!

de se réunir en comité, de prendre en main l'affaire de la réforme, de nous appeler, nous, à leur porter aide et concours, et nous n'y aurions pas manqué; tandis qu'aujourd'hui on nous demande de travailler pour la réforme, sans que nous voyons nulle part notre drapeau. Pourtant les légitimistes agitent le leur, et il n'est pas jusqu'au parti dynastique qui n'ait aussi quelques hommes pour déployer le sien. Il y a dans ces faits quelque chose de fort grave et qui doit donner à penser à tous les amis du principe de la souveraineté nationale.

## ESSAI SUR LA QUESTION DES RÉFORMES SOCIALES (1).

### II.

#### De l'éducation.

(Suite.)

Si les instituteurs appelés à diriger les écoles primaires communales ou particulières faisaient partie d'un corps formé à l'instar de l'Université et dirigé par elle, avec une administration régulière chargée de régler la surveillance et l'avancement, d'infliger les peines disciplinaires et d'accorder les récompenses; si aucun des instituteurs n'était admis sans avoir préalablement passé deux années dans l'une des écoles normales primaires instituées par le gouvernement, l'instruction du premier âge ainsi organisée n'offrirait-elle pas à l'Etat et à la famille de plus grandes garanties sous le rapport de la moralité de l'enseignement scientifique, il serait possible à la nation ou du moins à ses représentants d'agir sur un corps constitué et de lui imprimer une direction conforme à la raison et aux exigences de l'opinion publique, tandis que, dans la situation actuelle, il n'y a que des moyens d'action très indirects, et par conséquent très infructueux, sur des instituteurs isolés, soumis à des influences diverses et presque toujours occultes. C'est principalement par les écoles normales qu'il serait facile de diriger l'esprit de l'enseignement primaire et de le maintenir dans les voies démocratiques. Une fois que les clartés de la raison et de la vraie morale ont brillé dans un esprit, il est rare qu'il n'en conserve pas un indestructible souvenir. Mais, pour exercer une aussi salutaire influence, il serait essentiel que ces écoles fussent soumises à une discipline et à une direction unique, placée entre les mains d'hommes spéciaux, et en dehors de tout lien local.

Pourquoi n'établirait-on pas un conseil dont la mission serait de présider à la direction de l'instruction primaire selon les indications de l'Université? Ce conseil, élu parmi les directeurs des écoles normales primaires, correspondrait avec des commissions de département élues parmi les instituteurs et avec l'aide des comités institués par la loi de 1833, dont la mission se réduirait à surveiller les objets qui ont rapport à la moralité et à la santé des élèves; il aurait de plus la haute-main sur toutes les écoles de France et en supporterait la responsabilité. Le premier de ses devoirs serait de rédiger le programme des écoles normales et de s'appliquer à y former des hommes dignes de la haute mission à laquelle ils se destinent.

Afin d'élever cette institution à la hauteur de son importance sociale et des besoins de l'époque, il serait indispensable d'ouvrir un plus large accès à tous ceux qui pourraient se croire aptes à la carrière de l'enseignement et d'augmenter au moins du double le nombre des élèves actuellement reçus dans ses établissements. Il n'atteint guères aujourd'hui au-delà du chiffre de 2,700, et si l'instruction primaire était organisée sur le plan vaste et national que nous venons d'indiquer, le nombre des écoles dépassant 60,000, il serait au-dessous de ce qui serait absolument nécessaire pour subvenir aux remplacements de ceux que l'âge, la maladie ou la mort arracherait à leurs fonctions.

Si l'on considère que beaucoup de jeunes gens peuvent se tromper de vocation et ne pas persévérer dans la voie où ils seraient entrés, qu'à un autre côté, dans un grand nombre d'écoles, deux instituteurs peuvent être indispensables à cause du grand nombre d'élèves, on conviendra que ce ne serait pas trop de porter à 4,000 le chiffre des admissions dans les écoles normales primaires. Ces maisons devraient être des pensions et non des externats, afin que les enseignements des directeurs ne se trouvent pas neutralisés par les dissipations de la vie extérieure. Le prix serait fixé invariablement à 500 fr. par an, et en même temps, pour éviter que cette condition ne constitue un monopole au détriment de ceux qui ne pourraient supporter ce sacrifice, il serait créé 2,000

(1) Voir le Censeur des 15 et 19 courant.

## CHAPITRE IV.

### Au clair de lune.

L'obscurité fut d'abord profonde, mais bientôt la lune, en se levant au dessus des montagnes du Narbonnais, argenta de ses doux rayons la vaste plaine et les collines. A l'aide du demi-jour que répandit sur les objets environnants le disque nocturne, alors dans son plein, il aurait été facile de distinguer, au delà du cours vapoureux de l'Aude, la silhouette noire de l'antique ville des Trencavel, dont le voisinage était suffisamment révélé d'ailleurs par les lumières errantes qui, telles que des feux follets, se montraient, disparaissant tour à tour, derrière les barbacanes extérieures et à travers les hautes ogives du château vicomtal.

Ces signes manifestes de vigilante discipline attestaient que la cité, et inévitablement aussi le bourg, ou ville basse, en conséquence du refus que leurs magistrats venaient de signifier à Bérenger et à son compagnon, ne négligeaient aucun moyen de tenir tête à la fureur envahissante des Pastoureaux. Si on en eût douté encore, des indices irrécusables n'auraient pas tardé à convaincre même l'esprit le plus rebelle. Quelquefois, transmis par le souffle du vent de mer vulgairement nommé vent marin, un rauque mugissement, un grincement aigu montaient tout-à-coup et se propageaient de coteaux en coteaux: c'est que le pont-levis retombait, c'est que la herse se redressait, pour donner asile aux détachements rassemblés de chaque point du diocèse. A ces bruits sonores, à ce fracas interrompu se mêlaient, pour compléter les harmonies belliqueuses de la veillée, le piaffement des chevaux, le cliquetis des fers contre les armures, et l'appel cadencé des montepayes, gardiens permanents de la forteresse.

Du côté des Pastoureaux, au contraire, le calme était absolu, le repos complet. La fatigue dominait-elle toute autre sensation? Un assoupissement réparateur avait-il, en effet, clos leurs paupières? Il n'est pas moins vrai que les nouveaux venus rappelaient ces caravanes des fictions orientales qu'une magique baguette a frappées de léthargie. La meute de chiens pyrénéens dont le grondement étouffé accueillait naguère les bruits suspects s'était couchée et se taisait près de ses maîtres. On n'entendait, à l'entour des huttes, que le cri monotone du grillon, auquel répondait l'aigre coassement des grenouilles, attirées hors de leurs humides retraites par le charme d'une aussi belle nuit.

Mais, quelles que fussent les apparences, l'espion hardi ou le curieux téméraire qui se serait hasardé dans l'inextricable dédale du camp aurait appris, aux dépens de ses jours peut-être, qu'il y avait néanmoins des yeux ouverts parmi les grossiers émules des Joinville et des Oliviers de Termes. Quoique le pavillon central demeurât hermétiquement fermé, une vive lueur, au défaut de l'étoffe, s'en échappait çà et là. Que devait faire, à cette heure avancée, l'élu de Dieu et des hommes, le maître invincible d'Aquitaine? Méditait-il un plan d'attaque contre la cité de Carcassonne? Continuait-il la mystérieuse correspondance que le prêtre excommunié et

bourses payées par l'Etat, réparties par arrondissement, et accordées aux jeunes gens qui, après avoir subi un examen constatant leur capacité, seraient désignés par les suffrages des conseillers municipaux réunis comme ayant eu la conduite la plus exemplaire pendant les années écoulées après leur sortie de l'école.

Mais ne serait-il pas injuste et déraisonnable de demander tant de travaux, de sacrifices et de garanties à l'instituteur primaire, et de ne lui donner en échange qu'une position précaire et presque toujours insuffisante? N'est-il pas contradictoire que l'homme de bien auquel on confie une des fonctions sociales les plus importantes et les plus délicates reste placé, quant à la rétribution qui lui est allouée par l'Etat et par la commune, au niveau et même au-dessous des plus humbles employés? Si l'équité est blessée d'un pareil oubli des convenances, qui pourrait dire combien la dignité et la considération de l'instituteur en ont souffert jusqu'à présent? Comment veut-on, du reste, que des hommes de quelque capacité se vouent à une carrière qui ne leur offre pas même, pour élever leur famille, des ressources égales au gain d'une profession manuelle? Avec les mœurs de notre époque, il faudra être bien dévoué, bien paresseux ou fortement entraîné par les circonstances, pour se résigner.

Nous ne demandons pas que les honoraires des instituteurs primaires soient enflés outre mesure; cependant il nous semble de la plus stricte équité que la subvention qui leur est payée par l'Etat et par les communes, non seulement les place au-dessus du besoin, mais encore leur permette de vivre dans une honorable aisance. A ce défaut, cette partie importante de l'éducation restera livrée à l'exploitation de cœurs ignorants ou de congrégations obscures. Si le minimum des revenus d'une école était fixé à 1,000 fr., l'Etat ne pourrait certes pas être accusé de prodigalité. Cette somme serait suffisante, pourtant, et permettrait aux conseils municipaux d'en accorder l'entrée gratuite aux enfants dont les parents seraient notoirement reconnus ne jouir que d'un revenu au-dessous de 200 fr. par année.

Ces premières réformes tirées fois réalisées, peut-être l'attrait d'une instruction solide, l'esprit d'imitation et un sentiment naturel d'émulation suffiraient-ils pour vaincre l'apathie et la cupidité des parents; peut-être comprendraient-ils bientôt les avantages positifs de l'instruction, et se décideraient-ils, sans y être contraints, à envoyer leurs enfants dans les écoles; peut-être aussi serait-il nécessaire d'infliger une peine à ceux qui négligeraient ce devoir. Dans ce cas, la société ne devrait pas reculer. Cette rigueur légitime serait commandée par la nécessité, le bien général et l'intérêt des enfants.

Mais ce n'est pas pour les hommes seulement qu'on doit réclamer les bienfaits de l'instruction primaire; les femmes, trop négligées par nos institutions, exercent sur les mœurs publiques et sur le bonheur de l'existence particulière une trop puissante influence pour qu'il soit permis au législateur de n'en tenir aucun compte. C'est par les femmes surtout que les sentiments nobles et généreux éclosent dans de jeunes cœurs, au sein de la famille. Jamais notre âme ne perd le souvenir des leçons d'une mère; ouverte alors, candide et sans défiance à ces premières impressions, elle s'y livre avec naïveté. On parvient rarement à effacer ce premier pli s'il est mauvais, et presque jamais s'il est bon. Se préoccuper d'une éducation nationale et oublier la mère, ce serait commettre une faute énorme, ce serait méconnaître la nature.

Nulle part autant qu'en France la femme ne possède dans l'activité sociale la part qui est due à ses aimables qualités, et c'est peut-être en France que son éducation est le plus négligée. Si vous voulez un peuple poli, équitable, dévoué, préparez aux citoyens des compagnes et des mères auprès desquelles il sente le besoin des formes agréables, qui fassent naître en son âme le désir des belles actions et en partageant avec lui la gloire et le fardeau. L'Etat devrait donc apporter autant de soin à la création des écoles primaires de filles qu'à celles des garçons. Ce n'est cependant pas ce qu'ont fait les auteurs de la loi de 1833 qui, tout en reconnaissant l'importance de cette partie de l'éducation publique, n'ont pas cru pouvoir imposer aux communes l'établissement d'écoles primaires de filles, ni rien faire pour les y encourager; d'où il résulte qu'un grand nombre de localités où règne l'aisance sont privées de ces utiles institutions.

L'ordonnance royale du 23 juin 1836, qui est intervenue depuis, ne change rien à cette situation. Les écoles privées, tenues le plus souvent par des ordres religieux, remplissent tant bien que mal cette lacune. Néanmoins elles offrent le double inconvénient d'être fermées aux pauvres, qui ne peuvent payer la rétribution mensuelle, et de ne pas être toujours, quant à leur direction, d'une

manière certaine et invariable en communauté d'idées, soit entre elles, soit avec l'opinion publique. La surveillance des inspecteurs et surtout des dames inspectrices n'est, sous le rapport moral, l'enseignement l'unité dont elle manque elle-même. Il est donc juste et nécessaire de soumettre l'instruction primaire des filles au même système et aux mêmes conditions que celle des garçons, triées, et de doter toutes les communes de France d'une école de filles. L'enseignement en serait dirigé et surveillé par le conseil de l'instruction primaire, et une inspection active, confiée à des comités de dames, serait pour les mères de famille une garantie rassurante.

3° Il y a un grand nombre d'enfants dont les parents sont trop pauvres pour subvenir aux frais de leur nourriture; il y en a qui appartiennent à des vagabonds que leur vie errante met à l'abri des prescriptions de la loi; il y en a d'autres enfin que l'immoralité des auteurs de leurs jours, qu'elle ait été frappée par la Justice ou non, menace de corrompre. Tous sont dignes du plus grand intérêt et ne peuvent sans cruauté être condamnés à porter toute leur vie le poids des malheurs ou des fautes de leurs parents; la société leur doit au moins une protection assez énergique pour les mettre en état d'être vis-à-vis d'elle responsables de leurs actes et de ne pouvoir l'attaquer sans ingratitude, pour que le crime enfin ne trouve pas dans un abandon fatal une espèce de justification. Chaque arrondissement devrait, dans ce but, être forcé de fonder un établissement destiné à recevoir ces malheureux depuis l'âge de six ans jusqu'à douze. Une subvention pour chacun d'eux payée par l'Etat couvrirait les dépenses annuelles; ces maisons seraient administrées et surveillées par une commission nommée par tous les maires de l'arrondissement; la direction des études appartiendrait au conseil de l'instruction primaire.

4° Avoir établi en France un vaste système d'instruction primaire (1) pour les deux sexes et donné à chaque enfant la certitude de participer à ce bienfait, ce serait beaucoup sans doute, mais ce ne serait pas encore assez. L'instruction primaire sans la possibilité d'être admis à l'instruction secondaire, et celle-ci sans l'espoir des enseignements supérieurs, ce n'est qu'un demi-justice et parfois un don fatal pour les intelligences d'élite. Si, par ces premières révélations de l'étude, elles apprennent à se connaître; si le génie, écloso à ces premiers et faibles rayons de la science, ne peut surmonter les difficultés qui l'arrêtent; si le reste privé de la culture dont il sent le besoin, il souffrira d'autant plus que, stimulé par le sentiment de sa valeur, il pourra moins assouvir le désir de savoir et d'élevation trop imprudemment éveillé en lui. Dégoûté de l'humble état dans lequel son ignorance lui eût permis de vivre heureux, il manquera du courage et de la persévérance nécessaires pour réussir, et laissera le plus souvent s'éteindre dans l'effusion et la débauche une riche organisation. Au lieu des services qu'il aurait pu rendre, il sera à charge à son pays et inutile à lui-même. Le trésor des connaissances humaines n'est qu'un dépôt qui doit être également ouvert à tous, où chacun doit avoir la faculté de puiser dans la limite de ses facultés. Pour répondre autant que possible à ce droit, il faut que le système général d'instruction publique soit combiné de manière à faire monter successivement des écoles primaires aux collèges et des collèges aux enseignements supérieurs les élèves qui, par leur capacité et leur application, s'en montrent les plus dignes. Pour cela, il n'y aurait qu'à créer, soit dans les collèges, soit dans les établissements supérieurs, un nombre de bourses raisonnablement proportionné à celui des prétendants.

5° Il reste à l'Etat une dernière tâche et plus importante encore, c'est celle de veiller à ce qu'aucun enfant ne soit abandonné à lui-même avant d'avoir été pourvu d'une profession; car il ne suffit pas de cultiver par l'étude les facultés de l'homme, il faut encore lui donner les moyens d'utiliser ses talents.

Immédiatement à la sortie des études, tous les enfants, dont les pères, mères, parents ou tuteurs seraient reconnus dans l'impossibilité de leur faire apprendre un état, pourraient être mis sous la protection d'une société de patronage organisée pour cela dans toutes les localités et composée des citoyens recommandables désignés par les conseils municipaux. Cette société serait chargée de surveiller et de diriger paternellement ces pauvres enfants adoptés par la patrie. Le trésor, pour faciliter l'accomplissement

(1) Nous confondons à dessein l'instruction primaire et l'instruction élémentaire; les instituteurs et les institutrices communales pourront les donner successivement toutes les deux dans la même école.

le moine apostat, ses prédécesseurs, n'avaient pas cessé d'entretenir avec Béraud, évêque d'Alby, et les habitants de Lénat? Il aurait été dangereux de vouloir le vérifier; car un coin de la tente se souleva, et Théobald en sortit pour commencer sa ronde habituelle.

Prenant à gauche et franchissant l'amas informe de butin qui obstruait le sol, Théobald gagna, non sans peine, la berge du ruisseau qu'il cotoya, et parvint au milieu de trois ou quatre groupes écartés, insoucieusement endormis sur leurs houppelandes de laine. Il suspendit dès lors sa marche et se courba à demi devant une cabane formée par les branches violemment tordues des ormes et des aubépines qui croissaient en abondance aux bords délicieux de l'Arnouse.

Le feuillage entrelacé frémit et parut s'agiter sous une pression convulsive. Une voix argentine, la voix d'une femme, murmura avec moins d'étonnement que de courroux:

— Encore lui! encore ce chef d'Amalécites lâches et féroces!... Anges immortels, célestes protecteurs de Jacob, venez à mon aide!

La personne qui s'exprimait ainsi n'aperçut point le sourire amer que provoqua son exclamation; et Théobald répondit en calculant l'effet de ses paroles:

— Oui, c'est moi, jeune fille, c'est bien moi!... Si ceux que je commande méritent le titre de lâches et de cruels, un même blâme saurait-il m'être imputé? M'a-t-on vu parmi eux quand tes coreligionnaires, bloqués dans la tour de Verdun, s'offrirent en holocauste à la hache fraternelle d'un juif, pour ne pas tomber entre les mains de leurs persécuteurs? M'a-t-on vu, brandissant la croix et le glaive, provoquer les massacres qui, à Toulouse, viennent d'imprimer un sceau ineffaçable de deuil aux rues Joux-Aignes et Saint-Remy? Loin de répandre le sang de ton peuple, j'ai, moi, chef suprême, tu te le rappelles, Séphora, arraché deux nobles victimes aux Pastoureaux.

— Et votre œuvre de miséricorde, interrompit la juive dont la voix s'élevait adoucie, ne demeurera pas inachevée. Oh! de grâce, persévérez, monseigneur! rendez un fils, rendez une fille à leur père, et Israël, Séphora elle-même, Séphora qui vous implore, béniront à jamais votre nom!

— Ce que tu réclames, captive, est impossible, et, s'il en était autrement, bientôt, aujourd'hui sans doute, le fer inexorable des vainqueurs demanderait seul compte au chef de la disparition. Mais veux-tu voir, réponds-moi, les hommes farouches qui m'entourent s'incliner humblement à mes genoux? Veux-tu que les liens de ton compagnon se détachent et que sa bouche puisse dire à ton père: Votre fils vit encore; Séphora est honorée, triomphante... elle régné?

Le Pastoureau se tut et porta la main à son cœur pour en contenir les battements désordonnés. Séphora, pâle et froide, ne bougea point. Théobald reprit:

— Tu m'as deviné, jeune fille; hâte-toi!... Un encouragement, une parole, un signe, et le danger qui te menace s'évanouit; nul regard audacieux ne se lève, nulle voix accusatrice n'interroge, car l'amour du maître

d'Aquitaine purifiera aux yeux de tous l'orgueilleuse fille d'Israël.

— Si je l'ai compris, un Nazaréen ambitionnerait donc la main d'une juive? Des lèvres fidèles invoqueraient donc en secret Jehovah parmi ses aveugles blasphémateurs, sous la tente du maître d'Aquitaine?

— Eh! que m'importe, à moi, que des lèvres terrestres invoquent Jehovah ou le Christ!... Ne cesseras-tu point, ô juive! de me confondre avec la multitude intolérante et passionnée dont le hasard m'a fait chef et seigneur? Ne verras-tu dans ma personne que l'homme factice, le maître d'Aquitaine, non l'homme véritable et sincère, Théobald, Théobald qui t'aime, qui n'aime, après toi, que le fracas tumultueux de l'assaut et la gloire des armes? Me connais-tu bien, jeune fille? Sais-tu quel cœur bondit dans cette poitrine, quelles généreuses pensées bourdonnent sous ce vêtement monacal et chevaleresque? Ecoute-moi. Issu de l'antique sang mérovingien qui donna jadis des lois à l'Aquitaine, j'ai dû, pauvre fils déshérité, simple cadet de famille, soumettre de bonne heure mon front au tranchant de l'acier, mon corps et mon esprit aux minutieuses pratiques du cloître. Mais ce n'est pas en vain qu'un sang dominateur, le sang des Loups de Gascogne, des Vaifres de Toulouse, bout dans mes artères. Au pied du crucifix, au fond de ma cellule, tombe anticipée et douloureuse, je rêvais un monde bruyant et animé, des luttes colossales, des succès merveilleux. Puis, ivres de joie, fiers et déjà vainqueurs, les Pastoureaux ébranlèrent de leurs hymnes barbares les voûtes du couvent; ils passaient, je les suivis. N'était-il point avec eux des soldats à commander, des luttes à soutenir? Réponds maintenant, Séphora, veux-tu de mon amour?

— N'en es-tu pas moins Nazaréen, c'est-à-dire idolâtre? Phinée, nos livres nous l'indiquent, punit de mort l'amour criminel de Zambri pour la fille de Sur, prince de Madian. Je n'aimerai qu'un juif.

— Eh bien! puisque tu ne dois aimer qu'un juif, Théobald, qui t'adore, Théobald, qui baise ici la trace de tes pieds, abjurera son culte; ton culte deviendra le sien. Pourquoi tressaillir? qu'as-tu à craindre? Ne suis-je pas, si tu y consens, ton frère, ton époux? Israël n'est-il pas mon peuple, que ta me veux, et, nouveau Josué, que sais je! précurseur du Messie, que ta nation espère, je relèverai d'une main ferme l'étendard de Juda; les fils d'Abraham se presseront autour de lui; Jérusalem ressuscitée aura peut-être encore des chants de victoire et de fête, et, l'acceptant pour reine, se prosterner devant tes grâces, ta vertu...

— Mensonge! interrompit la juive.

Elle ajouta:

— Ruben est mon fiancé... j'aime Ruben!

— Femme, reprit Théobald, que ta destinée s'accomplisse! Adieu!

Le maître d'Aquitaine disparut et glissa comme une ombre à travers les faisceaux d'armes du camp.

Revenue de ses dernières émotions, Séphora voulut prêter l'oreille; mais rien ne se mouvait, et elle n'entendit que le cri nocturne du grillon et le murmure de la brise dans les fraîches cimes des peupliers qui bordent le ruisseau.

(La suite à un prochain numéro.)

La salle des conférences de la chambre des députés commence, depuis quelques jours, à être assez fréquentée. Hier et aujourd'hui, la réunion y a été nombreuse; mais la majorité des députés qu'on y rencontre appartient au parti conservateur. Il est évident que le ministère a recommandé à ses amis d'être exacts, et que ceux-ci, pour montrer leur zèle, ou pour prendre certains petits arrangements auxquels donne presque toujours lieu, entre les ministres et leurs soutiens, l'ouverture d'une session, se sont empressés d'accourir. Nous espérons que les hommes qui appartiennent à l'opposition ne laisseront pas à leurs collègues du parti ministériel le monopole de l'exactitude, et qu'ils arriveront assez à temps pour prendre part aux premières opérations de la session, qui auront cette année, plus encore que de coutume, une très grande importance.

Aujourd'hui, à la salle des conférences, on ne s'est pour ainsi dire entretenu que d'une seule affaire, la crise ministérielle anglaise. On sait que cette crise est venue suspendre le cabinet français au moment où il s'y attendait le moins, et tout le monde reconnaît que la manière dont elle se terminera peut avoir pour lui de très graves conséquences. Ses amis eux-mêmes le reconnaissent: si c'est un ministère whig qui arrive aux affaires, le cabinet français en sera, sinon renversé, du moins considérablement ébranlé.

Il n'est donc pas étonnant que tous les regards se portent de l'autre côté du détroit. Toutes les nouvelles qui ont circulé sur ce qui s'y passe n'annoncent pas que la crise soit encore arrivée à son dénouement; on ne pense pas, toutefois, que ce dénouement puisse être autre que l'avènement du parti whig, avènement qui pourrait bien être précédé d'un ministère ultra-royal, mais qui n'en serait pour cela que plus certain dans un avenir très rapproché.

### Afrique française.

Le *Charlemagne*, de la compagnie Bazin, que le mauvais temps avait forcé de relâcher à Port-Vendres, est arrivé dans la nuit de lundi à Marseille, où il a apporté les journaux et les lettres de la colonie algérienne jusqu'à la date du 10 décembre.

On lit dans le *Moniteur Algérien* du 10 décembre :

M. le maréchal gouverneur général se trouvait le 5 de ce mois à Aïn-bel-Hadj, près de Temba, se dirigeant vers Taret, afin de surveiller les mouvements d'Abd-el-Kader et tenter de lui couper l'une de ses lignes de retraite.

M. le duc d'Isly devait ensuite gagner la haute Mina et entrer dans le pays des Sdamas, où les populations nombreuses se trouvent agglomérées. Le lieutenant général de Lamoricière opère déjà dans cette contrée.

La colonie de Mostaganem est restée chez les Flittas, qui commencent à venir à composition. Les attaques incessantes dont cette tribu vient d'être le but semblent enfin la déterminer à se soumettre aux dures conditions que lui impose M. le gouverneur général, savoir : la reddition des armes et la remise des chevaux de guerre.

Le général Cavaignac a quitté Tlemcen pour se porter chez les Beni-Bou-Saïd. Les bruits arabes annonçaient que les tribus réfugiées dans les montagnes des Beni-Snous n'attendaient que le retour de sa colonne pour rentrer dans leur pays.

Du côté de Ghazaouat, des partis de cavaliers du Graub continuent à se montrer et menacent d'attaquer les Traras et les Ghrossels. La bonne contenance de ces derniers les a préservés jusqu'à ce jour de toute razzia.

Le général Thierry a quitté Ora le 4 décembre, se dirigeant sur Tlemcen, où il conduit un convoi considérable.

Les colonnes des généraux Korte et Géry continuent leurs opérations, la première en avant de Daya, la seconde au sud de Saïda.

Les communications entre Oran, Mascara et Mostaganem présentent maintenant assez de sécurité pour que le commerce reprenne ses envois de marchandises.

La brigade légère aux ordres du général Jussuff, lancée par M. le gouverneur général contre Abd-el-Kader, est arrivée le 2 décembre à Aïn-Tokeria pour y refaire ses vivres.

L'apparition de cette colonne dans le sud de Taret et le mouvement opéré sur Goujelah par le lieutenant général Bèdeau ont donné de sérieuses inquiétudes à l'ex-émir, qui s'est retiré en toute hâte vers le Djebel-Amour.

Le général Jussuff a quitté Aïn-Tokeria le 5 décembre pour se mettre de nouveau sur ses traces.

Dans sa précipitation Abd-el-Kader a dû se débarrasser à vil prix des troupeaux qu'il avait enlevés, à Taguin, aux populations soumises à notre aga Djedid. C'est par cette razzia qu'il a manifesté sa présence dans le sud de la division d'Alger. Les mouvements combinés des généraux Bèdeau et Jussuff, en obligeant l'ex-émir à une prompte retraite vers le sud-ouest, ont fait disparaître les appréhensions que sa brusque arrivée avait inspirées aux tribus de Tittery.

Dans la subdivision d'Orléansville, les Beni-Rached ont fait leur soumission au colonel Saint-Arnaud, et une razzia considérable a été opérée sur les Beni-Djerjin, qui ont voulu se réfugier chez les Tectas, où ils n'ont point été accueillis. De ce côté, les dispositions des Arabes deviennent plus favorables.

L'insurrection du cercle de Ténez a pris un caractère beaucoup moins menaçant. Le départ pour le Haut-Chéiff de la colonne du général Comman avait augmenté la confiance des insurgés; Ben-Hinni avait réuni 5 à 600 Kabyles et annonçait tout haut ses projets contre le Vieux-Ténez. Averti par ses espions, le lieutenant-colonel de Canrobert, commandant supérieur du cercle, est sorti le 4<sup>er</sup> décembre, à quatre heures et demie du matin, et, favorisé par une nuit très obscure, il a pu tomber sur le camp de Ben-Hinni. Trente-cinq des siens ont été tués; nos soldats ont pris des armes et les bagages de ce chef. A la suite de ce coup de main, plusieurs fractions des Beni-Hidja ont écrit pour implorer un pardon qu'il ne sera possible de leur accorder qu'avec des conditions sévères.

Les subdivisions de Milianah et de Medeah continuent à être tranquilles. Aucun événement ne s'est manifesté dans les cercles de Cherchell et de Dellys.

Des nouvelles arrivées de la province de Constantine annoncent que l'insurrection fomentée dans le Belezema par l'un des nombreux chériffs qui se sont fait une loi de porter la perturbation en tous lieux n'a pris aucune extension et s'est éteinte presque à sa naissance. Le pays a repris toute sa tranquillité, et les malheureuses populations de cette contrée regrettent l'entraînement auquel elles avaient cédé. Les Oulad-Soultan ont, pour leur compte, déjà payé 20,000 fr. sur 40,000 fr. d'amende qui leur avait été imposée par le colonel Herbillon. Le mouvement n'a laissé de traces que dans le bassin de la Hodena, chez les fractions des Oulad-Derradj, demeurées à peu près insoumises jusqu'à ce jour.

D'un autre côté, Ben-Az-Eddine n'a pas profité long-temps de la razzia qu'il avait tentée sur les Mouïa, car Moçlaye-Chokfa l'a attaqué sans balancer, lui a tué quelques hommes, et l'a obligé de venir à composition. Déjà, par suite de ce succès, 125 bœufs, valeur qui dépasse celle des objets enlevés, ont été mis à notre disposition, et notre situation là aussi est redevenue meilleure que par le passé.

Malgré les intrigues de Ben-Abd-Eselam, le calme le plus grand règne dans la plaine de la Medjana, où notre khalifa Hamed-ben-Mohamed-el-Mokrany a rendu depuis quelque temps de grands services, tant par son influence personnelle que par son activité remarquable.

On lit dans le *Courrier d'Afrique* du 10 décembre :

Dimanche dernier, le marché indigène qui se tient au faubourg Bab-Azoun présentait une affluence vraiment extraordinaire. Plus de sept cents Arabes y avaient apporté les produits divers qu'ils fournissent à la consommation de la ville. L'approche de la fête *El Kebir* motivait cette réunion inaccoutumée. Les musulmans citadins se livrent en cette circonstance à un luxe de table exceptionnel, et les Arabes du dehors savent l'explo-

iter au profit de leur cupidité naturelle. Ce jour-là donc, encore plus que de coutume, une bonne somme en numéraire sera allée s'enfouir dans la montagne. Puisse-t-elle ne pas y être employée à organiser de nouvelles hostilités!

Un interprète attaché à l'administration civile, et qui a fait de l'étude des manuscrits arabes l'objet de longs et consciencieux travaux, aurait, assure-t-on, découvert l'alphabet de la langue kabyle, que l'on croyait perdu, et que même beaucoup de savants ont prétendu n'avoir jamais existé.

Informé de cette curieuse circonstance, M. le ministre de la guerre a donné des ordres pour qu'une commission spéciale fût créée à l'effet d'examiner la découverte en question et d'en déterminer l'authenticité et la valeur.

En exécution de la décision ministérielle, M. le directeur de l'intérieur a nommé, pour faire partie de cette commission, MM. Berbrugger, conservateur de la bibliothèque et du musée, président; Brosselard, auteur du dictionnaire français-berbère, secrétaire; Bresnier, professeur à la chaire d'Alger; Aubin, sous-lieutenant de spahis, attaché à la direction des affaires arabes; Rémusat, interprète de 1<sup>re</sup> classe à l'armée d'Afrique; Si-el-Qunnis et Si-Hamed, imams de Bougie, membres.

Vingt-cinq coups de canon tirés ce matin, vers huit heures, ont beaucoup intrigué la partie de la population qui n'est pas au courant des fêtes musulmanes, c'est-à-dire la plus nombreuse. C'était le signal d'une des plus grandes fêtes des indigènes, celle du sacrifice nommé *Aïd-el-Dia*. Ce jour est celui où cent mille hommes se trouvent debout et à demi nus sur la montagne d'Arafat, près de la Mecque, où le fanatisme croit distinguer l'endroit où le patriarche Abraham conduisit, par l'ordre du Très-Haut, son fils unique au sacrifice. Cette cérémonie toute biblique a été éternisée par Mahomet dans le Koran. Les coups de canon annoncent la fin de la prière qui suit les sacrifices de moutons sans tache que tout bon musulman se fait un devoir d'accomplir.

Les nouvelles que nous trouvons dans l'*Echo d'Oran* et que l'on va lire sont antérieures à celles-ci :

Le colonel Thierry était, au départ du *Phénicien*, de retour de Tlemcen, où il avait accompagné un immense convoi. Tlemcen est parfaitement tranquille; seulement on n'ose pas se hasarder dans les environs de cette ville, à cause des Arabes maraudeurs qui rôdent dans la campagne.

Le général de Lamoricière se trouvait à Mascara, où il cherchait à maintenir la tranquillité parmi les tribus de son cercle et attendait quelques renforts pour continuer ses opérations.

Une frégate à vapeur était dans la rade d'Oran et attendait le beau temps pour transporter 400 hommes qu'elle avait déjà à son bord à Djemma-Ghazaouat; ces 400 hommes sont destinés à renforcer la garnison de cette place, qui sera le point de ravitaillement pour les troupes qui opéreront au printemps prochain sur la frontière et au-delà de la frontière du Maroc.

On lit dans l'*Echo d'Oran* du 6 décembre :

**SUBDIVISION DE TLEMCEN.** — Nous avons enfin des nouvelles de Tlemcen qui nous manquaient depuis deux mois. Nous donnons des extraits de notre correspondance.

28 novembre. — A Tlemcen on ne sait rien de ce qui se passe en-dehors de la subdivision, et encore sait-on mal les affaires de son district. Nous sommes sans nouvelles des colonnes Korte, Lamoricière et Bugeaud. Notre ville est incessamment cernée par quelques groupes de hardis cavaliers qui, plusieurs fois déjà après le départ de la colonne Cavaignac, ont essayé d'enlever les troupeaux des Coulouglis. Grâce à l'activité de nos troupes de dépôt, aux trente ou quarante hussards restés dans la garnison, on est parvenu non seulement à leur faire lâcher prise, mais encore à leur causer quelques pertes en hommes et en chevaux.

Le 22, des coupeurs de la route sont venus fondre à l'improviste sur le four à chaux du génie situé entre la montagne et la ville; il était près de six heures du soir, la nuit venait, et les tirailleurs allaient rentrer. A la première décharge des Arabes, un ouvrier civil fut blessé mortellement; ce fut le seul. Les Arabes profitèrent du désordre où cette attaque avait jeté les travailleurs, se précipitèrent sur les attelages du génie, et, coupant les traits, ils parvinrent à enlever cinq chevaux ou mulets. Les travailleurs, trop peu nombreux pour se défendre, avaient gagné la ville, et pendant que les piquets mobiles se mettaient à la poursuite des Arabes, trois coups de canon, tirés habilement, les avaient éloignés des prolonges. On raconte même qu'un boulet porta si juste qu'il tua un pillard qui détalait le sixième cheval.

Le général Cavaignac, parti une première fois le 2 novembre pour aller ravitailler Lalla-Maghrnia sur les approvisionnements de Djemma-Ghazaouat, était rentré le 15 sans avoir vu l'ennemi. Cette sortie avait enfin procuré à Tlemcen les lettres et journaux qui nous manquaient depuis le 17 septembre.

Retranché le 15, le général a donné deux jours de repos à sa troupe, a refait sa colonne, et le 18 il se mettait en route avec 5,000 baïonnettes et 560 chevaux, décidé à attaquer le pâté de montagnes des Beni-Snous, Kabyles dont le pays est situé au sud-ouest de Tlemcen et qui habitent dans des villages de gorbis. Il importait depuis long-temps de détruire ce foyer permanent d'insurrection. Le 24 novembre, après un engagement dans lequel les montagnards essayèrent de résister un instant, il s'est emparé du village de Kremis, l'a ruiné de fond en comble, et a laissé plus de 100 cadavres ennemis sur le terrain. Les autres fractions et villages ont demandé l'aman, que M. le général Cavaignac n'a pas voulu leur accorder; il s'est dirigé ensuite du côté de Zebdou, ayant été prévenu que quelques fractions des tribus émigrées s'étaient portées au sud de cette place, à Sidi-Labed.

Par une marche de nuit rapide, il est arrivé sur ces populations, mais il n'a pu atteindre que la queue de l'émigration et quelques douars des Djouana (Angad). Le général a ramené à Zebdou quelques prisonniers et des troupeaux. Cette course dans le Sud, bien que les résultats matériels n'aient pas été grands, ne peut manquer de faire un très bon effet moral. Les tribus vont commencer à voir que nous reprenons notre liberté d'action, et ce coup frappé dans le Sahara les fera certainement réfléchir. M. le général Cavaignac est rentré à Zebdou, et il doit continuer ses opérations sur les Beni-Snous, les Beni-Saïd et les Beni-Ouriach.

### Cour d'assises du Rhône.

Présidence de M. Sauzey.

Fin de l'audience du 17 décembre 1845.

#### CINQ MEURTRES COMMIS PAR UN PÈRE SUR LA PERSONNE DE SA FEMME ET DE SES QUATRE ENFANTS.

Après l'appel des témoins, M. le président interroge le prévenu. Brouillard se lève et raconte qu'il est né à Aigueperse; il a depuis travaillé chez différents maîtres, et à Couzon dans les carrières. Il a épousé ensuite la fille Large, âgée de 35 ans. Il s'en est rapporté au notaire quant aux stipulations du contrat.

M. le président à l'accusé : Vous vous étiez fait donation réciproque; vous deviez hériter de votre femme?

L'accusé : Je m'en suis rapporté au notaire.

D. Votre femme n'avait-elle pas acquis, étant fille, un petit coin de terre, et n'avait-elle pas hérité depuis? — R. Oui, Monsieur, environ pour 2,000 à 2,400 fr.

D. N'avez-vous pas aussi acheté des biens? — R. En cinq ou six fois.

D. Combien devez-vous? — R. Environ 2,700 fr.

D. Vous étiez chez M. Ponchon; pourquoi vous a-t-il donné congé en dernier lieu? — R. Je ne sais pas.

D. Avez-vous eu du chagrin de quitter cette ferme? — R. Je pensais faire mieux ailleurs. Le matin même de l'accident, je devais aller à Limonest voir le domaine de M. Baboin.

D. Quel était l'âge de vos différents enfants? — R. Onze ans, huit ans, quatre ans et sept mois. Les deux aînés commençaient à gagner leur vie.

D. Avez-vous souvent eu envie de vous tuer? — R. Rien qu'une fois en chauffant mon four. Je le dis à ma femme.

D. Est-il bien vrai que vous n'avez eu cette pensée qu'une fois?

de cette touchante mission, subviendrait aux frais d'un apprentissage dont la durée ne dépasserait jamais trois ans, en comptant une somme de 300 fr. par apprenti. Des écoles gratuites d'arts et métiers, d'agriculture et d'art vétérinaire, devraient être fondées dans chaque département, afin que l'enseignement professionnel pratique pût être fortifié du puissant secours des démonstrations scientifiques.

Toutes les améliorations que nous ne faisons qu'indiquer ici très superficiellement, sans entrer dans les détails qu'exigerait un système complet d'application si elles étaient réalisées, auraient certainement les plus heureuses conséquences. Dans un petit nombre d'années, elles auraient modifié la société, et calmé, sinon entièrement guéri, une partie des plaies douloureuses qui la dévorent. A défaut d'une réforme radicale, ne pourrait-on en essayer? On ne dira pas cette fois que ce sont des utopies impossibles à réaliser; on ne se retranchera pas derrière des difficultés pécuniaires? Aucune des tentatives que nous venons d'indiquer n'est au dessus des ressources de notre énorme budget. Nous allons essayer de le démontrer par des chiffres.

Un conseil supérieur de l'instruction primaire, composé de 10 membres à 4,000 f. d'appointements pour chacun d'eux, coûterait à l'Etat..... 40,000

Les inspecteurs actuels, grâce à l'unité de direction, rempliraient les besoins du service

Si le traitement des instituteurs est augmenté d'une subvention, payée par l'Etat, de 300 f. fixes, cette somme, avec celles fournies par les communes et les départements et la rétribution des élèves, leur assurera à peu près le minimum dont nous avons parlé; ce sera pour le budget une surcharge d'environ..... 13,000,000

2,000 bourses dans les écoles normales primaires, à 500 f. l'une, s'élèveraient à..... 1,000,000

Il y aurait à ouvrir environ 60,000 écoles de filles. L'Etat ne pourrait assurer à chaque institutrice un traitement fixe de moins de 300 f.; il y aurait donc à sortir pour cela annuellement de ses coffres..... 18,000,000

2,000 bourses dans les écoles normales primaires destinées à former des institutrices, à 350 f. l'une, montent à..... 700,000

On calcule que le paupérisme en France est dans la proportion de 1 sur 34. En admettant la même base pour la population enfantine, le nombre des enfants au-dessous de douze ans s'élevant en totalité à 7,598,000 environ, on pourrait évaluer celui des enfants pauvres de cet âge à 223,485. En scrutant les annales de la justice, nous voyons qu'il y a, en moyenne, moins de 2,000 condamnations par année à la peine capitale, aux travaux forcés ou à la réclusion. En admettant que les enfants de ces condamnés soient au nombre de 500, chiffre qui paraît exagéré, en fixant à six mois le temps de leur éducation, ce seraient 3,000 enfants, qui, avec la moitié des 223,485 dont nous avons parlé plus haut, l'époque de leur admission dans les maisons d'arrondissement étant fixée à l'âge de six ans, forment une famille de 114,742 élèves pour les besoins desquels la nation fournirait aux divers établissements une subvention annuelle de 300 f. par tête, formant un total de..... 34,422,600

550,000 enfants environ atteignent chaque année l'âge de douze ans, dont 275,000 garçons. Si sur ce nombre on en choisit 1 sur 50 parmi les plus studieux et les plus capables pour le placer dans les collèges, 5,500 seront appelés tous les ans à jouir de cet avantage. Or, la durée des études étant de six années, l'Etat aura à entretenir 33,000 pensionnaires qui, à 700 f. par tête, absorberont un capital de..... 23,000,000

Si sur 5,500 élèves sortant à la fois des collèges à la fin de chaque année, 500 sont admis aux enseignements supérieurs, dont la durée serait de trois ans, ce seraient, en tout, 1,500 élèves; à 1,000 f. pour l'un d'eux..... 1,500,000

Nous avons dit que les enfants pauvres des deux sexes au-dessous de douze ans s'élevaient au nombre de 223,485 environ. La société aura donc à pourvoir chaque année aux dépenses d'apprentissage de 18,623 adolescents; à 300 f. par tête, selon notre évaluation, ce sera..... 5,586,900

Qu'on ajoute aux charges que l'Etat s'impose déjà pour entretenir des écoles d'arts et métiers, d'agriculture et d'art vétérinaire, etc., une subvention de 50,000 f. par département, il faudra ajouter aux sommes ci-dessus..... 4,300,000

Total..... 101,649,500

Cette somme est énorme sans doute; mais si l'on considère les traitements exagérés des grands fonctionnaires, les millions prodigués au clergé; si l'on veut bien faire attention qu'elle est tout au plus l'équivalent de l'intérêt des capitaux enfouis dans les embastillements de Paris et de Lyon, que les revenus des chemins de fer livrés à la cupidité des agitateurs auraient peut-être compensés et au-delà ce sacrifice; enfin, si l'on jette un coup d'œil sur notre budget, on se convaincra qu'un peuple dont les représentants prodigent ainsi les ressources, ne peut renoncer, pour motif d'insuffisance, à celle de toutes ses dépenses que commandent le plus impérieusement la raison et l'équité. Au surplus, que l'on réduise de moitié nos réclamations, qu'on les admette fragmentairement, mais qu'on entre dans cette voie, et l'on prouvera que l'on veut sincèrement le progrès.

Nous ne prétendons pas donner au système et aux chiffres approximatifs que nous avons avancés d'importance que n'en mérite une opinion particulière; il est probable qu'avec de la bonne volonté, les hommes éminents, dont heureusement la France abonde, trouveraient des combinaisons plus ingénieuses, bien que notre idée nous semble d'une exécution simple et facile. Ce n'est pas là le point important; nous avons voulu démontrer seulement que l'on pouvait porter remède aux maux dont chaque jour la société ressent les cruelles atteintes, sans oublier les vrais principes du droit ni s'écarter de la voie pratique. En suivant ces indications, on se rapprocherait tous les jours davantage de l'égalité, autant peut-être que nos mœurs actuelles peuvent le permettre, et du moins on ne créerait aucun obstacle pour l'avenir. Ces mesures, ou d'autres conçues dans le même ordre d'idées, auraient donc le mérite d'être en rapport d'un côté avec l'opinion publique, et de l'autre avec le type idéal d'une perfection désirable. Ce serait vraiment un progrès pacifique, c'est-à-dire que, sans troubler ce qui est, elles serviraient à préparer ce qui doit être.

(La suite à un prochain numéro.)

C. B.

R. J'ai eu souvent des bruits dans la tête, mais ça ne m'inquiétait pas.

D. Expliquez donc comment vous avez pu commettre ce crime horrible. — R. Je voudrais trouver quelqu'un qui pût me le dire. D. Comment l'avez-vous commis? — R. Je me rappelle cela comme un rêve de quarante ans. Si je n'avais pas vu mes enfants morts le lendemain, je ne croirais pas qu'ils sont morts.

D. Racontez votre journée du 15 mai 1845. Ici le prévenu renouvelle à peu près dans les mêmes termes la déclaration que nous avons déjà fait connaître dans l'acte d'accusation.

En ce moment une vive émotion s'empare de l'auditoire entier. L'accusé: J'ai commencé par mes enfants; j'ai frappé ma femme quand elle est venue à moi.

D. Après, qu'avez-vous fait? — D. Je me suis roulé dans le pré ou dans la vigne, je ne sais pas le temps. Je suis allé chez Guillot.

D. Que lui avez-vous dit? — R. D'aller porter secours à ma famille, et de me livrer à la justice.

D. Comment n'y êtes-vous pas allé vous-même, à dix minutes de chez vous? — R. J'étais trop frappé; j'aurais voulu qu'on me tuât de suite.

D. Avez-vous dit à des témoins qu'un homme, en tuant tout chez lui, serait acquitté comme fou? — R. Je ne me rappelle pas cette circonstance, bien qu'entre les mains de la justice je dise tout ce que je sais.

D. Depuis votre arrestation, n'avez-vous pas fait venir Dalmais pour le charger de votre procuration? Que lui avez-vous dit? — R. De vendre mes biens pour acquitter mes dettes.

D. Dalmais prétend que vous lui avez dit de vendre les deux propriétés parce que vous étiez héritier de votre femme.

L'accusé nie.

M. l'avocat général: Accusé, à quelle distance votre domestique travaillait-il?

Brouillard: A cinq ou six cents pas.

D. Pouvez-vous voir le jardin et la maison? — R. Non.

L'interrogatoire n'a pas duré moins de deux heures et demie. On procède ensuite à l'audition des témoins; l'analyse de leurs déclarations a été faite assez explicitement dans l'acte d'accusation pour nous dispenser de les reprendre en détail.

Après cette audition, la journée se trouvant très avancée, l'audience est suspendue et renvoyée pour les plaidoiries au lendemain.

#### Audience du 19 décembre.

M. l'avocat général raconte avec détail le crime horrible qui ensanglanta Curis le 15 mai 1845. Il examine les antécédents de l'accusé, et voit, dans divers propos tenus par le prévenu, la preuve de la préméditation. Il trouve surtout une preuve accusatrice du sang-froid que Brouillard a mis à commettre le crime dans le changement d'outils qu'il effectua après avoir massacré trois victimes. Il ne voit dans toute la conduite de l'accusé qu'une scène de démonstrations hypocrites, et enfin, arrivant à la question de médecine légale, il la trouve résolue dans le sens de l'accusation.

M. Valentin chargé de la défense de Brouillard, a excité chez tous une vive admiration. Après avoir justifié sa position de défenseur aux débats, il a commencé par établir les principes théoriques que la science a reconnus sur cette question; puis, faisant application de tout ceci à sa cause, il démontre que Brouillard, même alors qu'il serait reconnu n'avoir jamais eu d'égarement avant ou depuis le crime, n'avait pas moins à ce fatal instant une désorganisation intellectuelle qui avait laissé à son pouvoir la volonté, mais non plus la liberté, la liberté de l'entendement.

Après le résumé de M. le président, le jury entre dans la salle des délibérations; il en sort moins d'un quart d'heure après, rapportant un verdict par lequel il répond affirmativement à toutes les questions.

En conséquence, Brouillard est condamné à la peine de mort.

La foule s'écoule en silence sous le poids de l'impression terrible que ce drame affreux lui a laissée.

### Chronique.

Le Rhône a baissé d'environ deux mètres depuis hier midi. Aujourd'hui il est entièrement rentré dans son lit.

M. le préfet du Rhône donne avis que le mardi 30 décembre courant, à deux heures précises du soir, il sera procédé, en l'une des salles de la préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après indiqués:

Consolidation de la chaussée de Fleurieu, faisant partie de la fois de la route départementale n° 2 et du chemin de halage de la Saône.

La dépense est évaluée à soixante-treize mille six cent trente francs quatre-vingt-douze centimes, non compris une somme de mille trois cent soixante-neuf francs huit centimes à valoir pour cas imprévus; ci... 73,630 fr. 92 c.

Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat constatant sa capacité, délivré par un ingénieur des ponts et chaussées, à une date récente, et visé par l'ingénieur en chef du Rhône, et de présenter un acte régulier ou au moins une promesse valable de cautionnement. Ce cautionnement sera mobilier ou immobilier, à la volonté des soumissionnaires. L'acte de cautionnement ou la promesse valable contiendra les nom, prénoms et demeure du concurrent.

Toutes ces pièces doivent être transcrites sur papier timbré et dûment visées et légalisées.

Sous une enveloppe cachetée, suscrite du mot *soumission*, sera placée seule la soumission qui sera faite sur papier timbré, et qui énoncera le rabais proposé de tant pour cent sur les évaluations portées au devis estimatif des travaux.

Les autres pièces ci-dessus indiquées, devant constater la capacité et la solvabilité du concurrent, seront annexées à cette soumission et réunies sous une enveloppe unique suscrite des mots: *2<sup>e</sup> division, travaux des ponts et chaussées.*

Chaque paquet pourra être déposé au secrétariat général de la préfecture, à partir de ce jour jusques et y compris le mardi 30 décembre courant, à deux heures, jour et heure où il sera procédé à l'adjudication.

Les paquets qui n'auraient pas été remis à l'avance au secrétariat général seront déposés sur le bureau, le conseil de préfecture et l'ingénieur en chef étant réunis; ils recevront immédiatement un numéro dans l'ordre de leur présentation.

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, qui aura lieu par ordre de numéro, le premier cachet de chaque paquet sera rompu publiquement, et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet; l'état dressé, les concurrents se retireront de la salle de l'adjudication, et le préfet, après avoir consulté les membres du conseil de préfecture et l'ingénieur en chef, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique, et le préfet annoncera sa décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et le soumissionnaire qui aura fait les conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire. Dans le cas où deux ou plusieurs soumissions renfermeraient les mêmes offres, un nouveau concours sera ouvert, mais seulement entre les signataires de ces soumissions.

Les plans, devis et détails estimatifs de ces travaux sont déposés à la préfecture, 2<sup>e</sup> division, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures de relevée, les dimanches exceptés.

Les frais d'affiches, d'insertions, de timbre, d'enregistrement,

ainsi que ceux des expéditions des devis et procès-verbaux d'adjudication, seront payés par l'adjudicataire sur état arrêté par le préfet.

### Bulletin de la Bourse de Paris du 17 décembre 1845.

Les fonds anglais étant arrivés en hausse de 1/4 0/0, il a été fait quelques affaires avant l'ouverture à 81 50 et 55, et le premier cours au parquet a été 81 50. Le 3 a fléchi peu de temps après l'ouverture, et il est resté stationnaire entre ce cours et celui de 81 50, et il a fermé au parquet à ce dernier prix.

Dans la coulisse, il est resté à 81 52 1/2. Les affaires ont été animées au commencement de la bourse, mais vers la fin le mouvement s'est ralenti; et il n'a circulé aucune nouvelle.

Les chemins de fer avaient d'abord été très demandés, et il en était résulté une assez forte hausse; mais les cours ont ensuite légèrement rétrogradé. Ils conservent toutefois une amélioration marquée sur les cours de fermeture d'hier.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	81 50	Saint-Germain.....	»
Quatre pour cent.....	106 50	Versailles (rive droite)...	440
Quatre et demi pour cent.	112	— (rive gauche).....	500
Cinq pour cent.....	117 85	Paris à Orléans.....	1170
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	953
Trois pour cent belge.....	»	Rouen au Havre.....	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	98	Avignon à Marseille.....	870
Cinq pour cent belge.....	101 1/4	Strasbourg à Bâle.....	240
Cinq pour cent napolitain.....	»	Orléans à Vierzon.....	»
Récépissés Rostchild.....	101	Orléans à Bordeaux.....	607 50
Cinq pour cent romain.....	100	Amiens à Boulogne.....	502 50
Cinq pour cent portugais.....	56	Montereau à Troyes.....	450
Trois pour cent espagnol.....	59	Bordeaux à la Teste.....	176
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.....	»	Chemin du Nord.....	745
Banque de France.....	3325	Fampoux à Hazebrouck.....	490
Comptoir Ganneron.....	1115	Dieppe et Fécamp.....	480
Banque belge.....	»	Paris à Strasbourg.....	350
Caisse Lafitte.....	4155	Tours à Nantes.....	547 50
Obligations de Paris.....	1385		

### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 19 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	880	875	»	»
prime.....	»	»	990	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	970	965	»	»
prime.....	»	»	655	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	717 50	715	717 50	716 25
prime.....	»	»	740	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. 65 et c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et la pharmacie des Célestins Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

**A VENDRE.** Un moulin avec maison d'habitation, jardin, écurie et fenil, situé sur le Rhône, près Lyon. (31) S'adresser à M. Scoffier, rue Bât-d'Argent, 19.

**AVIS.** M. HENRY, propriétaire des voitures de place dites *Parisiennes*, toujours désireux d'introduire de nouvelles améliorations dans son entreprise et de satisfaire le public, donne avis qu'à dater du 28 de ce mois, il fera stationner deux voitures nouvelles sur le quai de Retz, près le pont Lafayette, deux autres devant le nouveau Palais de Justice, et fin janvier prochain deux sur la place de l'ancienne-Douane, près du pont de Nemours.

On trouve toujours chez lui des voitures au jour et au mois, A DES PRIX MODÉRÉS. S'adresser dans son bureau, place des Terreaux, n. 1, ou au domaine de la Part Dieu, aux Brotteaux. (2101)

**AVIS.** MM. Colin et C<sup>e</sup>, fabricants d'extraits d'absinthe à Montpellier, préviennent le commerce qu'ils ne reconnaîtront aucun paiement qui serait fait à dater du 1<sup>er</sup> courant à M. G. MESTAS, leur voyageur; ayant remercié celui-ci, qui est parti subitement de Montpellier sans faire le règlement de son compte. (11)

Approbation de l'Académie royale de Médecine.

**MÉDAILLE D'HONNEUR.**

**CAPSULES-MOTHES.**

SEULES elles renferment le BAUME DE COPAHU à l'état de pureté primitive, c'est-à-dire LIQUIDE, sans altération ni mélange. Aussi possèdent-elles une supériorité reconnue sur toutes les Imitations pour la guérison sûre et prompte des écoulements récents ou chroniques, fluxions blanches, etc. — Jamais les imitateurs des CAPSULES-MOTHES n'ont proposé de faire des essais comparatifs avant d'annoncer la prétendue supériorité de leurs bols, opiat, capsules, etc. Les cubèbes, l'huile de foie de morue et de raie, et généralement tous les médicaments de saveur désagréable, peuvent être renfermés dans les Capsules. RUE SAINTE-ANNE, 20, au 1<sup>er</sup> ÉTAGE. — Prix: 1 fr. — Dépôts dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger. — Refuser comme contrefaçon toute boîte qui ne porterait pas sur l'étiquette la signature **MOTHES, LAMOUROUX ET C<sup>e</sup>.** (7599)

### COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hop. des Vénérés. C'est aussi les premiers met. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 8 jours les écoulements sans maux, coliques ni gonit d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (5460)

### MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts: à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais; et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)

### PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

#### ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

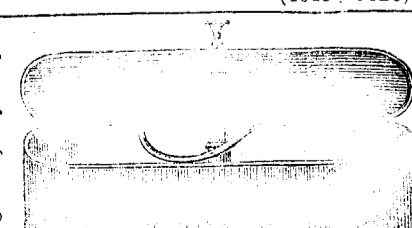
Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les *maladies secrètes, écoulements, fluxions blanches irritantes de matrice, dartres, rhumatismes*, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ÉNNÉ, à la pharmacie Rigollet; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

### SIROP D'ÉCORCE D'ORANGES, TONIQUE ANTI-NERVEUX,

De J. P. LAROZE, pharmacien à Paris.

Les expériences de M. le baron LECLÈRE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, dénérissement, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique. — Prix: 5 fr. le flacon avec la notice sur son application. — On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature Laroze. Dépôts, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13; Michel, pharmacien, à Tarare. (4049-7626)

Clyso-Pompes en tous genres, Clysoirs, Instruments en somme et en cuir bœuf.



Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Croizat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ÉTIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

### BON CONSEIL.

Les personnes qui, dans cette saison humide et froide, ne peuvent avoir chaud aux pieds malgré toutes les chaussures improvisées jusqu'à ce jour, sont conseillées d'aller à la grande manufacture de pantoufles, rue du Palais-Grillet, n. 15. Elles y trouveront des chaussures en caoutchouc de toutes grandeurs, tout ce qu'il y a de plus imperméable et de plus chaud, à des prix modérés. (26)

### SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50,

Préparé au Mou de Veau.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule toupette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 5 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (4286)

### FONTAINES A FILTRE

Pour la clarification et l'épuration des eaux fétiides et bourbeuses. Seule fabrique à Lyon, dirigée par M. LELOGÉ, de Paris, place Louis XVI, n° 2, aux Brotteaux. (1099)

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

### VÉSICATOIRES - CAUTÈRES.

Le TAFFETAS MAUVAGE est le seul approuvé par l'Académie royale de Méd. pour leur pansement facile et régulier. — 1 fr. la boîte, jamais en rouleaux. — Dans toutes les pharmacies. (4048-7631)

### SIROP PHLEGGÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGGÉSIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU, Maître en Pharmacie et Docteur-Médecin Rue Saint-Jean, 43.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.; 6 flacons, 15 f. (Afranchir.) (4200)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FÈLIS, Rue de la Poulallerie, 19.